Pétanque et parking publique

Par Vince060701
Bonsoir à tous je vis dans un village assez calme depuis le mois de février j'ai un petit parking devant ma maison qui es publique, seulement la mairie organise des tournois de pétanque qui doit se passer a la salle des fetes,mais les joueur viennent sur le parking,jouent et boient des coups à côté de ma voiture,je suis allé leur parler gentiment mais ils et avaient rien à faire, je suis alors aller voir le maire qui etait dans cette fameuse salle des fêtes il était bien su complètement bourré et il me dit que tout le monde joue un peu partout dans la commune en bref il en avait rien foutre, apparement mes voisins direct me disent que ça fait des années que ça dure et que même la gendarmerie n'fait rien que faire svp.
Par Isadore
Bonjour,
mais les joueurs viennent sur le parking, jouent et boient des coups à côté de ma voiture, je suis allé leur parler gentimen mais ils en avaient rien à faire Très prosaïquement, qu'est-ce qui vous gêne dans cette affaire ? Le bruit ?
Par isernon
bonjour,
rien ne vous oblige à utiliser ce parking public, si vous avez des craintes pour votre véhicule.
vous pouvez la garer chez vous.
salutations
Par yapasdequoi
mais les joueurs viennent sur le parking, jouent et boient des coups à côté de ma voiture, je suis allé leur parler gentiment mais ils en avaient rien à faire Très prosaïquement, qu'est-ce qui vous gêne dans cette affaire? Le bruit? La voiture a du mal à dormir?
Par Henriri
Hello!
Vince je ne vois pas bien non plus ce que vous pourriez faire juridiquement pour contrer cette utilisation d'un parking. Mais il me vient qq idées : - Essayer d'associer des riverains à votre cause, de lancer une pétition, dans le but de titiller le maire voire monter une liste concurrente à la sienne aux prochaines élections municipales ? - Avec vos voisins aller vous-même jouer aux boules au beau milieu des parties de boules en cours?
A+
Par yapasdequoi

Attention quand on veut faire justice soi même, il peut y avoir des risques... surtout si les joueurs sont alcoolisés.

Le maire est comme tout adulte majeur libre de s'enivrer, avec le risque de prendre une amende s'il le fait sur la voie publique. Si son comportement déplaît à ses électeurs, ils pourront toujours en choisir un autre lors des prochaines élections.